

Deuxième session du Sous-Comité de l'élevage du Comité de l'agriculture

Procédure de correspondance écrite

Point 5.1 de l'ordre du jour: Examen du Programme de travail pluriannuel 2024-2027

Réponse du secrétariat aux observations écrites adressées par les membres avant la date limite du 3 juillet 2024

Le secrétariat remercie les membres pour les observations qu'ils ont formulées au sujet du point 5.1 de l'ordre du jour. Les observations qu'il a reçues lui ont été adressées par les États-Unis d'Amérique, la Malaisie, la Nouvelle-Zélande, les Philippines, la Suisse ainsi que l'Union européenne et ses 27 États membres (auxquels s'associent l'Albanie, le Monténégro et la République de Moldova).

La FAO remercie la Nouvelle-Zélande du soutien qu'elle a exprimé en faveur du travail du Sous-Comité et du Programme de travail pluriannuel 2024-2027. Elle note que la Nouvelle-Zélande préférerait que ce point soit examiné en séance plénière. Elle rappelle que, conformément à l'usage établi dans le cadre de la procédure de correspondance écrite et comme indiqué dans le document portant la cote COAG:LI/2024/INF/1 Rev.1, le droit souverain des membres d'examiner un point inscrit à l'ordre du jour en séance plénière demeure intact même si ce point est visé par la procédure de correspondance écrite. La FAO prend également note de la demande qui a été formulée d'associer pleinement la région Pacifique Sud-Ouest à toute consultation éventuelle sur le projet de plan d'action mondial pour la transformation de l'élevage dans une optique de durabilité.

La FAO prend acte des observations détaillées que la Suisse a adressées concernant les trois grands domaines d'action du Sous-Comité. S'agissant de l'absence de référence à certains instruments de la FAO et autres instruments internationaux, le secrétariat note que le rôle important de ces dispositifs a été mis en avant dans différents documents de travail. C'est notamment le cas pour le Cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal (mentionné dans les documents COAG:LI/2024/8 et COAG:LI/2024/9), la Stratégie de la FAO relative au changement climatique 2022-2031 (COAG:LI/2024/3 et COAG:LI/2024/8) et la Stratégie de la FAO relative à l'intégration de la biodiversité dans tous les secteurs de l'agriculture (COAG:LI/2024/3), qui ont été pris en compte dans le document consacré au Programme de travail pluriannuel.

La FAO se félicite de l'accueil favorable réservé par la Suisse à l'élaboration d'un plan d'action mondial, et reconnaît qu'il est nécessaire de veiller à ce que toutes les parties prenantes concernées puissent prendre part au processus, en particulier les partenariats multipartites tels que le Programme mondial pour un élevage durable, le Partenariat pour l'évaluation et la performance environnementales de l'élevage et l'Alliance mondiale de recherche sur les gaz à effet de serre en agriculture. Concernant l'organisation d'une session extraordinaire du Sous-Comité en 2025 et ses éventuelles incidences en termes de ressources humaines et financières, la FAO fait remarquer que le Sous-Comité fonctionne en s'appuyant sur des ressources extrabudgétaires limitées, qui servent essentiellement à l'organisation et à la tenue de ses sessions ordinaires. Si l'élaboration d'un plan d'action mondial est approuvée par le Comité de l'agriculture, un plan de travail et un budget détaillés, prévoyant la participation de toutes les parties prenantes concernées, notamment les partenariats multipartites susmentionnés, seront présentés au Bureau du Sous-Comité, qui les transmettra aux membres du Sous-Comité.

La FAO accueille avec intérêt les observations formulées par les États-Unis d'Amérique et se félicite que ces derniers reconnaissent l'importance de la collaboration avec d'autres acteurs. La FAO remercie la Malaisie pour ses commentaires.

La FAO se réjouit que l'Union européenne et ses 27 États membres, auxquels s'associent l'Albanie, le Monténégro et la République de Moldova, souscrivent au Programme de travail pluriannuel. Elle prend note avec intérêt qu'ils mettent l'accent sur le fait que les travaux du Sous-Comité doivent s'inscrire dans une approche équilibrée et intégrée qui tienne compte des trois dimensions de la durabilité de manière égale. La FAO prend acte des commentaires formulés concernant les différents éléments du Programme de travail pluriannuel qui est proposé. Le secrétariat se félicite de l'appel adressé à la FAO pour qu'elle élabore un plan d'action mondial, en tenant compte des conclusions de la conférence sur la transformation de l'élevage dans une optique de durabilité tenue en septembre 2023 et de celles du Sous-Comité. La FAO prend également note du commentaire indiquant que, pour être efficace, ce plan ne doit pas faire double emploi avec les différentes mesures prévues dans le programme de travail du Sous-Comité ni nuire à leur mise en œuvre. La FAO remercie l'Australie, la France, l'Irlande et la Suisse pour le soutien financier apporté au programme de travail du Sous-Comité.